

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	NEUF	SEPT

Délibération n° 05-2023

OBJET : CONVENTION de GÉOSERVICES PORTANT LE RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE L'APPLICATION CARTOGRAPHIQUE D'AIDE A LA GESTION DE CRISE (ACDC)

L'an deux mille vingt-trois et le deux février,
 A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 26 janvier 2023

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, P. CULLAZ, S. TOUSSAINT, S. TRESSE

Absent(e)s/Excusé(e)s : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET, Y. JUANICO donne pouvoir à S.TRESSE

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, P. CULLAZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Afin de valoriser et permettre une centralisation des informations géographiques nécessaires à la gestion des risques naturels et technologiques sur le territoire, mais aussi une meilleure coordination entre les interventions communales et métropolitaines, la Métropole a développé une application de webcartographie (ci-après dénommée « L'application ACDC ») et souhaite, tout en bénéficiant de son utilisation pour ses besoins propres (astreintes et services d'exploitation et GEMAPI), la mettre à disposition des 49 communes métropolitaines, selon les modalités définies une convention portant règlement de mise à disposition.

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention 2023 de mise en œuvre du service métropolitain d'accueil du demandeur de logement social entre Grenoble-Alpes Métropole et Miribel Lanchâtre
- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention

Sept Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
 MIRIBEL-LANCHÂTRE,
 Les jours, Mois, An que ci-dessus.
 Le Maire,
 Michel GAUTHIER



[Signature]

Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture